

Un problème relatif aux déchets ?
Service environnement - 064/52.17.26

Collecte des déchets

PMC et Papiers-cartons

La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le **lundi 9 octobre**.

Ecoparc Hygea (rue de Tyberchamps - près du Canal)

Horaire d'hiver : Du mardi au samedi : de 9h00 à 17h00; dimanche, lundi et jours fériés : fermé.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Hygea au 065/87.90.90 ou via email : hygea@hygea.be.

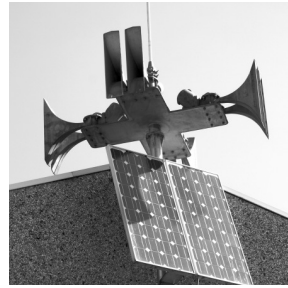
AVIS A LA POPULATION – Sirènes SEVESO

Les sirènes électroniques de type SEVESO installées dans notre Commune sont testées trimestriellement afin d'en vérifier le bon fonctionnement.

Elles seront testées ce jeudi 5 octobre entre 11h45 et 13h15.

Les sirènes diffuseront un signal d'alerte avec un son modulé strident qui sera répété après une brève interruption. Un message parlé « signal d'essai » sera diffusé par les haut-parleurs de la sirène après ce signal.

Dû aux mauvaises conditions atmosphériques, il se pourrait que ce message soit peu audible. Du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2017 inclus, vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les essais, auprès du Ministère de l'Intérieur, au numéro gratuit suivant 0800/94.133. Cette ligne est accessible de 9h à 16h.



Campagne de dératisation 2017

La campagne se déroulera du 9 au 13 octobre inclus.

Gratuitement sur simple demande au Service Travaux (64/52.17.40).

Celui-ci fournira les produits nécessaires ou suivant la demande, dépêchera un technicien.

Nouveau : ECRIVAIN PUBLIC à Seneffe

Aide à la lecture et à l'écriture de courriers administratifs, juridiques, commerciaux, privés, à la rédaction de CV ou de lettres de motivation.

Service gratuit et confidentiel

Le jeudi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous à la Maison des Associations, place Penne d'Agenais 12 à Seneffe

Infos : 0479/30 86 30 et ecrivainpublicseneffe@gmail.com

Les chiens sont nos amis. Les bonnes coutumes aussi...

Comme le dit le vieil adage, qui a bu boira. Il est difficile de se défaire de mauvaises habitudes.

A travers ces lignes, nous vous rappellerons que certains réflexes ne doivent pas être perdus lorsque vous promenez votre animal.

Réflexe n°1 :

Le port de la laisse est obligatoire pour tous les chiens lorsque ceux-ci se trouvent dans un lieu public ou accessible au public.

Réflexe n°2 :

En tant que maître responsable, il est de votre devoir de **ne pas laisser votre animal faire ses besoins n'importe où, ni d'abandonner ses déjections sur l'espace public** (rues, trottoirs, accotements, sentiers, parcelles herbeuses, etc.). N'ayez pas peur de vous munir de petits sachets afin d'y ranger les petits cadeaux naturels qu'aura laissé votre chien. Ceux-ci peuvent être dépo-

sés dans les poubelles publiques que vous trouverez sur votre chemin.

Réflexe n°3 :

Qu'ils se trouvent dans un lieu public ou accessible au public, **les chiens réputés dangereux ou agressifs doivent être muselés en toute circonstance**. Ne perdez pas de vue **que ceux-ci doivent être déclarés à la commune** dans les deux mois à dater de leur acquisition. La déclaration doit être renouvelée tous les ans.

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à consulter le Règlement Général de Police sur le site internet de la commune, à savoir www.seneffe.be, rubrique amendes administratives.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre entière disposition au 064/52.17.83 ou 064/52.17.26.

Opération « chèques sport »

L'Administration communale souhaite promouvoir les activités sportives chez les jeunes seneffois de 4 à 17 ans inclus.

Pour ce faire, elle propose aux familles, l'octroi de chèques d'une valeur de 30 € par enfant pour l'année « 2017 ».

Pour bénéficier de ce(s) chèque(s), l'(les) enfant(s) devra(ont) répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Être âgé de 4 à 17 ans inclus pour l'octroi du « chèque sport »,
- Être domicilié ou inscrit en résidence sur le territoire de la commune de Seneffe (code postal : 7180 – 7181),
- Être inscrit régulièrement dans un club sportif de l'entité de Seneffe ou un club dont les activités se déroulent sur l'entité ou, être inscrit régulièrement dans

un club sportif hors entité à condition que le sport choisi ne soit pas pratiqué dans l'entité de Seneffe, ou si pour des raisons pratiques, le nombre de places disponibles est atteint,

- La cotisation devra être payée impérativement durant l'année 2017,
- La procédure à respecter pour l'obtention du (des) chèque(s) repose sur la présentation des pièces justificatives suivantes :

- déclaration de créance dûment complétée ;
- copie « recto / verso » de la carte d'identité ou passeport du jeune ou carte isi+ ;
- copie « recto / verso » de la carte d'identité ou passeport du (des) représentant(s) attitré(s) ;
- numéro de compte bancaire du (des) parent(s) attitré(s) ou du bénéficiaire ;
- attestation « chèque sport » dûment complétée par le responsable du club
- sportif auquel est affilié le jeune ;

Mesures de circulation

Dans le cadre de travaux d'entretien sur les antennes à la **Rue de Luxensart à Petit-Roeulx**, le stationnement et la circulation des véhicules y seront interdits **le 10 octobre de 9h à 17h**.

Semaine des aidants proches

Du 2 au 8 octobre. Plus de 100 activités organisées !

Infos : 081/74.68.79 - www.aidants-proches.be

Arkenna - Albanie (conférence)

Le 29 septembre à 20h à l'Espace culturel de la Samme

Infos : 0475/97.42.88 - arkennaculture@gmail.com

Initiation « Marche Nordique »

- Découvertes gratuites le 08 octobre de 13h30 à 15h.

- Initiation les 8, 14, 21, 28 octobre et 4, 11 novembre de 13h30 à 15h. RDV : Parking du Château de Seneffe, rue Lucien Plasman, 7. Coût : 55 € pour l'ensemble des séances (avec prêt gratuit des bâtons). Inscriptions via le site

www.mn-mpt.be - Infos : M. Gosselin - 0495/16.35.87

Zumba - Maison des Jeunes «Le Câble»

Tous les jeudis :

- de 16h15 - 17h15 pour les 9 à 11 ans.

- de 17h15 - 18h15 pour les 12 à 16 ans.

Paf : 90€/an + 5€ (adhésion à la MJ)

Infos : 064/52.17.99 - 0491/90.46.34

Fermeture du cimetière de Feluy

En raison des divers travaux effectués dans le cimetière de Feluy, celui-ci sera fermé du 26 septembre au 03 octobre.

Office National des Pensions !!!

En septembre, le délégué de l'Office des Pensions tiendra sa permanence le vendredi 29 de 13h à 15h.

Action de chasse en battue

Les dates de battues au bois d'Arpes sont les 6 et 20 octobre, les 3, 15 et 17 novembre ainsi que les 1er et 15 décembre 2017.

Conformément à l'article 15 du Code forestier, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où l'action de chasse en battue présente un danger pour la sécurité des personnes. Des panneaux d'interdiction et d'information sont placés aux issues des chemins et sentiers publics traversant les zones concernées. Les affiches doivent être placées, par le responsable de la chasse, deux

jours avant la fermeture annoncée et enlevées un jour après. Pour votre sécurité, merci de les respecter.

Pas de dates prévues pour le Bois de l'Hôpital.

- preuve de paiement de l'affiliation ;
- une composition de ménage de moins de 6 mois.

L'ensemble des documents est à renvoyer par mail à commune@seneffe.be ou par courrier à l'Administration communale, rue Lintermans, 21 à 7180 Seneffe.

La déclaration de créance et l'attestation « chèques sport » à faire remplir par le responsable du club, ainsi que le règlement général du projet sont disponibles auprès du service Population, ou via le site internet communal www.seneffe.be – service des Sports.

Permanences du service Population :

- le lundi de 8h à 12h30
- le mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 19h
- le samedi de 10h à 12h

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Sports (d.rousseau@seneffe.be ou 064/52.17.27), ou directement rue des Canadiens, 15 (1er étage du bureau de police) à Seneffe.